



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER : CONTRAINTES ET COMPLEMENTARITES

Par : Guillaume LESCUYER
Économiste de l'environnement, CIRAD Forêt (France)

Résumé :

Depuis le milieu des années 1990, deux procédures parallèles sont mises progressivement en place dans la plupart des pays africains confrontés à l'enjeu de gestion durable de leurs forêts. D'une part, la procédure d'évaluation environnementale est aujourd'hui entérinée par les textes de loi et, même si les modalités de son application restent souvent à définir, elle tend à modifier le comportement des acteurs économiques dans leur utilisation des ressources. D'autre part, l'établissement de plan d'aménagement forestier est devenu une norme dans de nombreux pays : cette démarche constitue pour les sociétés d'exploitation à la fois une contrainte et un enjeu important pour inscrire leur activité dans le développement durable.

Le Cameroun offre une étude de cas intéressante pour illustrer ces deux tendances. Au-delà de cet historique, nous montrons comment évaluation environnementale et aménagement forestier pourraient aujourd'hui constituer deux démarches complémentaires. Cette complémentarité est toutefois gênée par un certain nombre d'obstacles économiques et institutionnels que nous passons en revue. Quelques pistes de solutions sont également envisagées, qui visent à alimenter le débat autour de la rédaction actuelle du décret d'application de l'évaluation environnementale au Cameroun.

Mots-clés : évaluation environnementale, forêt tropicale, plan d'aménagement, Cameroun